



Aucune réponse du cabinet notarial après Irar

Par **myriamc_old**, le **07/10/2007** à **13:11**

Bonjour

Suite au décès de mon père en 2006, le cabinet Y traitant la succession a interrogé le fichier central des dernières volontés et a eu retour du compte rendu d'interrogation n°..... qui stipulait que mes parents en 1985 ont fait établir par le cabinet X un acte de donation en cas de décès de l'un deux

Or il s'avère que Deux actes semblables ont été enregistrés par cet office notarial , en date du 15/03/1985 et du 26/08/1985.

Le cabinet Y qui traite la succession nous a confié être étonné de ces deux actes et nous a conseillé d'écrire au cabinet X avec copie des 2 actes afin de leur demander une explication.

Voici les 2 questions posées dans le courrier RAR envoyé le 17 mai 2007 au cabinet X:

1 -"Pourriez vous me dire à quoi correspondent ces 2 actes (voir copies), car, à première lecture, ils nous paraissent semblables. "

2- "Si ces deux actes sont identiques, pour quelle raison, ont-ils été fait en double et enregistrés deux fois, à six mois d'intervalle ?"

A ce jour nous n'avons aucune nouvelles de ce cabinet X malgré notre lettre RAR et des appels téléphoniques.

Que peut t on faire ?.

En vous remerciant pour l'aide que vous pourrez nous apporter

Myriamc